



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 243 - Juillet 2024

Edito

CO-SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Les enjeux économiques liés au développement durable exigent une réponse immédiate et une mobilisation de chacun d'entre nous, car l'inaction hypothèque l'avenir de nos enfants.

Penser global, agir local, c'est en effet le credo sur lequel reposent les défis permettant de relever les nouveaux enjeux du développement durable.

Mais si nous voulons réussir, il est nécessaire d'agir aussi au plus près des problèmes, c'est-à-dire à l'échelle des villes, des villages et de nos quartiers.

C'est dans ce but que la Ville de LANGON a souhaité associer directement la commune de TOULENNE dans le projet de contractualisation avec les services de l'État et les partenaires institutionnels (Département...), notamment dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Gare sur un périmètre de 55 hectares à cheval sur nos deux communes. La Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville en facilitant la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, doit permettre de créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Cette convention vient compléter le programme «Petites Villes de Demain» dans lequel la commune de TOULENNE est aussi étroitement associée. Ce dispositif a vocation à donner aux élus les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur rôle et leur statut de ville-centre, dynamique, où il fait bon vivre et respectueuse de l'environnement.

L'ORT reposera sur un projet global de la Communauté de Communes, de sa ville-centre (LANGON) et de la commune de TOULENNE. Il s'agit d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions, dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche territoriale : l'ORT permettra ainsi d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales... sous la conduite d'une direction de projet unique.

Je remercie Jérôme GUILLEM, Maire de LANGON, d'avoir associé et intégré TOULENNE, dès les premières réflexions, à cette démarche bénéfique pour nos deux villes. Cette volonté commune affirmée de cohérence, de complémentarité et d'ordre de marche commun au service d'une centralité créative s'illustre d'ores et déjà par la définition d'objectifs partagés.

Le Maire, Christian DAIRE



Petites villes de demain



Inscriptions Rentrée Scolaire 2024-2025

Vous devez rapidement procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2024.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés **au plus tard le 31 décembre 2021**.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors établie et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 3^{ème} période 2024

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JUILLET-ADÛT-SEPTEMBRE 2008** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulouse le **12 et 26 juillet 2024**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : **Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze**. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



État Civil

Nous adressons nos félicitations à :

Isabelle MDIZAN et Germinal NAJI, qui se sont unis le 8 juin.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulouse.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous- Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Du 15 juin au 15 septembre : du lundi au vendredi : 8h à 15h. Le samedi : 8h à 17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, semaine paire.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30

Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian

DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulouse.fr



Nuisances sonores et incivilités

Les beaux jours reviennent, et avec eux les plaintes pour nuisances sonores.

Il est donc utile de rappeler qu'un arrêté préfectoral (dont la dernière mise à jour date du 22 avril 2016) fixe les règles en termes de bruit.

Travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, perceuse, ponceuse, etc.).

Les horaires autorisés sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Les aboiements intempestifs : L'article 6 de l'arrêté préfectoral précité stipule : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

La loi sanctionne les contrevenants ; cette réglementation s'applique 24 h sur 24.



Espaces Verts

HAIES

Nous attirons votre attention sur la problématique des haies (vertes ou fleuries). Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre diligence.

- Sur la Commune, le règlement de voirie précise ce point : l'obligation de limiter les haies en limite de propriété. Suite au constat de dépassement sur le domaine public, une lettre sera adressée au résident par la mairie afin que celui-ci se mette en conformité avec le règlement.

- L'article 673 du Code civil, créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804, précise l'usage de haie entre voisins : «Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper». En effet, le résident, propriétaire ou locataire, doit maintenir la végétation de la haie en limite de propriété.

ENTRETIEN

- La commune de Toulence est soumise à l'obligation de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, excepté les produits bio-contrôle. En accord avec notre engagement pour le développement durable, nous procédons à un désherbage manuel, mécanique et un traitement foliaire sur les jeunes pousses. Mais tout ceci demande du temps et l'herbe pousse partout en même temps !

- Les particuliers se doivent d'entretenir leur parcelle afin de limiter les risques d'incendie et limiter l'empiètement sur les trottoirs.



Canicule

Depuis le 1^{er} juin, le niveau de veille saisonnière du plan ORSEC «vagues de chaleur» est activé en Gironde comme partout en France. Il a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci, et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau, en portant une attention particulière aux populations à risque.

Ce plan comprend quatre couleurs qui indiquent le niveau de vigilance correspondant à la gravité de l'évènement :

- Le niveau de vigilance **VERT** est déclenché automatiquement chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre ;
- Le niveau de vigilance **JAUNE** correspond à un pic de chaleur pendant un à deux jours ou à un épisode persistant de chaleur (chaleur intense, proche ou en-dessous de 35°C le jour et 21°C la nuit, pendant plus de trois jours);
- Le niveau de vigilance **ORANGE** correspond à une canicule (températures supérieures à 35°C le jour et 21°C la nuit, pendant plus de trois jours consécutifs);
- Le niveau de vigilance **ROUGE** correspond à une canicule extrême (canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique).

#CANICULE

En période de canicule : quels sont les signaux d'alerte ?



#CANICULE

Face à la canicule, adoptez les bons réflexes :





Résumé du Conseil Municipal du 14 juin 2024

Décisions à prendre

1) Cosignature de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) préparée par la Ville de Langon

M. le Maire rappelle que la Ville de Langon s'est engagée le 31 mars 2021 dans le programme de l'État «Petites villes de demain», en tant qu'un des pôles structurants et majeurs du département tel qu'identifié dans l'armature urbaine de l'InterScot. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoire alentours, en accompagnant les collectivités dans leur programme de revitalisation. Il a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20.000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire afin de conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

En complément de ce dispositif, l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), créé par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, est l'outil mis à la disposition des collectivités locales pour faciliter et soutenir les projets de revitalisation de leur centre-ville, voire d'autres secteurs à enjeux sur le territoire.

Son objectif principal est de lutter contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur deux principes :

- d'une part, le développement d'une approche intercommunale afin de développer une stratégie territoriale cohérente ;

- d'autre part, l'intégration et la coordination de plusieurs secteurs au sein du projet d'intervention (organisation urbaine, habitat, économie et commerces, culture et patrimoine, équipements, mobilités et accessibilités, espaces publics).

Le projet de ville initié par la

commune de LANGON et qui est amené à s'épanouir sur le territoire de l'ensemble des communes engagées, est un projet de développement environnemental, socio-économique et culturel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention.

2) Décision de principe sur l'installation d'aires de jeux sur le territoire communal

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux la réception en mairie le 3 mai dernier d'une lettre-pétition des enfants du «Hameau de Tourte», cosignée par une grande partie des habitants de ce lotissement, demandant à l'équipe municipale de mettre en place des balançoires et des toboggans sur l'espace vert «Raymond Chassaing», situé au cœur de cet ensemble pavillonnaire, qui serait accessible à l'ensemble de tous les toulonnais et toulonnaises.

Un courrier réponse leur a été adressé individuellement le 27 mai, en précisant que cette demande a été portée à la connaissance de l'ensemble de l'équipe municipale, qui a engagé en suivant une réflexion sur les conditions d'implantation d'une nouvelle aire de jeux sur le territoire communal.

Au vu de la diversité des opinions exprimées en bureau municipal, il semble nécessaire d'adopter une position de principe en conseil municipal afin de revenir vers eux pour affiner leurs demandes et apporter une réponse à leur sollicitation. Il est précisé que ces aménagements seront soumis aux contraintes budgétaires.

Le conseil municipal vote :

1 - En faveur d'une aire de jeux au Hameau de Tourte à la majorité

2 - En faveur d'une nouvelle aire de jeux centrale au bois communal à la majorité

3 - Au cas par cas, sur un espace

public à disposition à la majorité

3) Recours à la mission de bilan professionnel proposée par le CDG33

M. le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose aux collectivités du département de la Gironde et à leurs établissements publics une mission de bilan professionnel visant à accompagner leurs agents en recherche d'une transition professionnelle.

Il se déroule sur une période de six mois, pour une durée totale pouvant varier entre trente et quarante heures.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention-cadre.

Lecoûtfacturéparbilanprofessionnel est calculé par l'application d'un taux horaire fixé par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde (soit 52 € / h en 2024) au nombre d'heures consacré par le conseiller en évolution professionnelle au suivi de la situation de l'agent (entre trente heures minimum et quarante heures maximum).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) Recrutement d'une assistante administrative en CDD pour accroissement d'activité

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de seconder le secrétaire général sur certaines tâches administratives plus nombreuses et plus chronophages afin de lui permettre d'avancer sur les dossiers communaux. Leur redistribution sur les autres agents actuels du service n'est pas envisageable au vu des missions déjà confiées. Il est donc nécessaire d'envisager un recrutement à mi-temps d'une assistante administrative.



Il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er juillet 2024 pour une durée de 2 mois, un emploi non permanent d'assistante administrative rattachée au secrétariat général de la Mairie, à temps non complet (17/35^{èmes}) sur le grade d'adjoint administratif principal 1ère classe, dans l'attente de la commission du personnel du 26 juin 2024 qui se prononcera sur l'ouverture d'un poste par voie de mutation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Constitution d'un groupe de travail pour mettre à jour le plan communal de sauvegarde

Il est nécessaire de mettre à jour

5) Actualisation de la tarification de la taxe locale sur la publicité extérieure 2025

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (+4,8% pour 2025). Les tarifs maximaux dépendent de la population de la commune ainsi que de la nature du

le plan communal de sauvegarde. Dominique SÉSÉ-DUVILLE, Christian RATEAU, Jacques CATTENEO et Christian DAIRE participeront à ce groupe de travail.

3) Constitution d'un groupe de travail pour mettre à jour l'adressage postal de certains secteurs

Les nouvelles constructions n'ont pas toujours respecté la numérotation indiquée. Il est nécessaire de mettre à jour ces

support publicitaire.

- 18,60 € (17,70 € pour 2024) pour les dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (de moins de 50 m²) ainsi que pour les enseignes de moins de 12 m²

- 55,70 € (53,10 € pour 2024) pour les dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m².

Pour information, cela rapporte à la commune aux environs de 10 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

numérotations. Jacques FAVIER, Christian RATEAU et Christian DAIRE participeront à ce groupe de travail.

4) Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet

Les plannings bureaux de vote 1 et 2 sont déterminés pour les 2 tours. M. le Maire remercie les conseillers pour leur implication.

Questions diverses

Jacques CATTANEO informe de la négociation sur la tarification de l'éclairage public (forfait/comptage). Il a été négocié de ne pas payer le rattrapage avec Enedis. Il est proposé de se servir d'un crédit FACE (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale) pour atténuer le rattrapage de comptage et des commandes au SDEEG.

Jean-René BOUCAU relate la commission de la CdC des Gens de Voyage : il y a 2 gestionnaires présents sur site. L'aire ne fermera pas cet été, cela permettra aux voyageurs de rester sur site. Fréquentation : 91 % de taux d'occupation, durée de séjour moyenne 6 mois, certains restent à l'année. Pas de difficulté de paiement depuis que la CdC gère. L'aire de grand passage est réouverte, 8 groupes annoncés

(durée de séjour entre 8 et 15 jours). Budget prévisionnel 2024 de 29614 €, avec une participation par CdC de 5871,33 €. Dans le cadre de la modification du schéma départemental, la demande a été faite à M. le Sous-Préfet d'élargir à Convergence Garonne et Rurale Entre-2-Mers la participation financière à cette aire. Ce dernier s'est engagé à soutenir cette proposition. Des terrains familiaux ont été proposés sur 10 communes. Il en reste encore 10 à trouver.

Jean-François BALADE informe du remplacement des conteneurs pour le verre. Réflexion de l'implantation des bio-déchets, de préférence à côté des conteneurs verre. Ce ramassage spécifique représente déjà 5t par semaine, en augmentation régulière.

Laurie MALEPLATE-JANUARD rappelle la Fête de la Musique. Venez

nombreux !

Sébastien BLANCHELAND informe de la fête de l'APE, kermesse de l'école.

Marie-Claude BOUCAU trouve dommage qu'il n'y ait pas d'apéritif offert par la municipalité lors de la Fête de la Musique. Elle est rejointe par d'autres personnes. Cette décision a été prise en commission Culture, mais pourra être évaluée suite à la manifestation.

Prochain conseil :
Le mardi 24 juillet
à 18 h 30



Judo Club Toulennais

Cérémonie de remise des ceintures !

Le passage des grades en judo représente bien plus qu'une simple évaluation des compétences techniques ; c'est un moment de profonde émotion et de fierté pour chaque judoka. Pour l'élève, chaque ceinture obtenue symbolise des heures d'entraînement rigoureux et une progression personnelle.

Le jour de l'examen, le stress est palpable, mais une fois la nouvelle ceinture nouée autour de la taille, c'est un sentiment de triomphe et de satisfaction qui domine. C'est ce qu'ont vécu les licenciés du Judo Club Toulennais.

Cette réussite des judokas qu'ils soient jeunes ou adultes, ou pratiquants du Ju-Jitsu, a été partagée avec les proches, famille et amis, ainsi qu'avec les camarades lors d'une grande cérémonie qui s'est déroulée dans le dojo Pierre MOUTET.



Durant cette cérémonie, les plus jeunes (éveil judo : 4-5 ans) ont organisés sous l'œil de leur professeur une démonstration de judo, et un kata de Ju-Jitsu a également été présenté par 2 ceintures noires du club.

Les professeurs ont également été remerciés par le président pour leur travail réalisé tout au long de cette saison, leur implication au sein de l'association, et la transmission de leur savoir et de l'amour du judo permettant à tous de progresser et de poser fièrement avec leur nouvelle ceinture.

À la fin, tous se sont réunis autour du verre de l'amitié offert par le club afin de continuer un peu plus ce moment de convivialité.

RA.PE.TOU

Cavale et Sarlat

Ce dimanche 26 mai a eu lieu la 31^{ème} édition de la Cavale des RAPETOU à Toulonne. Les coureurs et les randonneurs ont bénéficié d'une météo enfin clémente pour apprécier les différents parcours. Avec pas loin de 400 participants sur l'ensemble des épreuves, nous maintenons une excellente affluence.

Sur le 5 km, victoire de Victor COURET du CA Villenave d'Ornon chez les hommes et d'Agathe MONGES du Stade Bordelais Athlétisme chez les féminines. Quant au 10 km, nous avons pu assister à la belle victoire d'Aurélien LETESSIER-LUMALÉ chez les garçons et de la langonnaise Margaux DÉSERT pour les filles.

Cette manifestation sportive ne serait pas possible sans l'aide de la mairie de Toulonne, sans nos partenaires et sans les 85 bénévoles qui ont œuvré durant le week-end. L'organisation d'un tel événement demande en effet beaucoup de travail : construction de la scène, des barnums, répartition des lots, balisage des parcours, mise en place des barrières, des signaleurs, des ravitaillements, etc. Du travail, mais aussi beaucoup de plaisir pour les RAPETOU d'organiser à nouveau cette Cavale.

Merci à vous tous et à l'année prochaine !

Le week-end suivant, avait lieu la traditionnelle «sortie club» des RAPETOU qui les emmenait cette fois-ci du côté de SARLAT. Les 44 participants ont apprécié le trajet en bus, le pique-nique en bord de Dordogne, la visite de SARLAT, le repas au restaurant, la nuit dans un hôtel du centre-ville, puis les différents parcours nature du dimanche matin. Certains avaient opté pour le 28 km, d'autres pour le 13 km (en courant ou en mode randonnée). Un week-end chaleureux et convivial, mêlant jeunes et anciens, qui aura été très apprécié des participants.



Football

Ouverture section féminine

Nous avons le plaisir de vous informer que la section féminine de l'USFT de Toulonne recrute pour compléter les effectifs de sa section sportive et de son école de football pour la saison 2024-2025. Nous recherchons de nouvelles joueuses passionnées par le football.

L'arrivée de Laurent Denis, un entraîneur expérimenté venu des États-Unis, marque une nouvelle ère pour notre club. Avec plus de 15 ans d'expérience, Laurent a entraîné des équipes de filles et de garçons jusqu'à l'âge adulte et au niveau universitaire. Sa vision et son expertise promettent un développement optimal pour chaque joueuse.

Pourquoi rejoindre l'USFT de Toulonne ?

- **Formation de qualité** : Profitez de l'encadrement d'un entraîneur expérimenté et passionné.
- **Ambiance conviviale et sportive** : Épanouissez-vous dans un environnement stimulant et bienveillant.
- **Développement personnel et collectif** : Bénéficiez d'un programme axé sur le progrès individuel et la réussite d'équipe.

Nous constituons actuellement la nouvelle génération U8 jusqu'à U15 et cherchons à renforcer les effectifs de notre école de football ainsi que de notre section sportive.

Si votre passion est le football et vous souhaitez progresser, nous serons ravis de vous accueillir au sein de notre club !

Pour plus d'informations et pour rejoindre notre équipe, veuillez nous contacter dès maintenant.

Laurent Denis 07 86 60 53 15
 usfargestoulonne@gmail.com
<https://www.usfargues.fr/>



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
 Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»